

Séance du 2 février 2023

~~~~~

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 25 janvier 2023.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et Éric BUINIER.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et M. ROUDIER Patrick.

Délégués de Villars les Bois : MM. FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Délégué absents excusés : MM. Fabrice BARUSSEAU et Philippe CHASSERIEAU

M. Dominique FAYS a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2023
  - Matériel
  - Travaux en commun
  - Questions diverses
- =====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2023**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 4 janvier 2023 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **3- Matériel**

#### a) Compacteur cylindre Caterpillar :

L'entreprise CHEVALIER TP recommande une vérification périodique du cylindre compacteur **CATERPILLAR** 1 fois par an et nous conseille de contacter **MECACONTRÔLE** (17 870 Loire-Les-Marais). M. Thierry Maillard a envoyé un devis d'un montant de 71 € HT (85.20 € TTC) en incluant un tarif pour le contrôle du **tractopelle** 1 fois par an + 91 € HT (109,20 € TTC) et de la **nacelle** 2 fois par an +182 € HT (218.40 € TTC)  
= **344 € HT (412.80 € TTC)**

À l'**APAVE**, la vérification du tractopelle et de la nacelle a coûté en 2022 : **595.52 € TTC**

En raison du coût plus attractif des vérifications chez MECACONTRÔLE, l'assemblée est d'accord pour signer le contrat proposé par M. Maillard et dénoncer celui de l'APAVE avec préavis de 6 mois donné par lettre recommandée et accusé de réception.

**MECACONTRÔLE viendra procéder à la vérification périodique du compacteur mercredi 15 février à 9 heures.** Il lui sera demandé de venir fin novembre/décembre pour le contrôle 2023 de la nacelle et du tractopelle, et à nouveau du compacteur (valable pour 2024).

#### b) Tracteur vigneron :

Messieurs Alain POTTIER et Patrick ROUDIER ont reçu confirmation de la SAS THOUARD que le tracteur vigneron sera prêt dans le courant de la semaine 6. Il reste les poignées de portes à installer et brancher un contacteur électrique.

c) Tondeurs :

Monsieur le Président requiert que les moteurs des tondeurs soient vidangés par les agents de la commune. Il va commander les filtres à huile Kubota et demander à Jean-Paul de montrer aux agents des autres communes comment procéder efficacement à ce nettoyage.

d) Nacelle :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a commandé un boîtier bouton d'arrêt d'urgence à remplacer au tableau de commandes de la nacelle.

e) Tractopelle :

Monsieur Patrick ROUDIER a collé un « 25km/h » à l'arrière de l'engin.

Monsieur Dominique FAYS a besoin du tractopelle les 6, 7 et 8 février ; Jérémy le conduira au Seure le 9 février qui en aura besoin pendant une dizaine de jours.

#### **4- Travaux en commun**

- La taille des arbres : **OK sur les 3 communes**
- Pose de caniveaux de chaussée à Villars les Bois : **OK**
- Nettoyage de la goudronneuse : **OK** depuis le 19 janvier
- Monsieur Patrick ROUDIER sollicitera peut-être l'aide d'un agent en février pour aider Jean-Paul à décaisser un chemin. Aucune date n'est retenue, ce sera en fonction de la météo et du travail quotidien sur la commune.
- Si besoin, Monsieur Dominique FAYS propose à Monsieur Alain POTTIER l'aide de Jérémy et de Thomas pour la taille des massifs devant la salle des fêtes de Migron.

#### **8- Questions diverses** :

Monsieur le Président informe le comité que Madame MENET, la chargée d'affaires des collectivités de GROUPAMA s'est déplacée le 19 janvier pour expliquer la forte augmentation du contrat d'assurance 2023 (+ 14.18%).

Outre les 4 sinistres déclarés en 2021 (7 101 €) et les 3 en 2022 (7 903 €), la hausse provient également de celle de l'indice du coût de la construction et donc du prix des matériaux (+9,88 %).

Elle recommande aussi :

- de bien signaler la présence de travaux sur les communes, même pour le passage du rotofil, pour la protection des agents et des engins,
- penser à assurer le matériel loué,
- assurer le tracteur vigneron au tiers (bris de glace et vol)

Mme Menet propose de revenir en octobre pour renégocier le contrat si aucun sinistre important n'est déclaré dans l'année.

Monsieur le Président confirme avoir notifié à chaque agent concerné le montant de l'IFSE et tous les arrêtés individuels ont été signés.

Il est présenté à chaque délégué présent :

- un tableau récapitulatif du salaire mensuel perçu par chaque agent depuis janvier 2023 avec l'IFSE où figure également le montant des charges patronales correspondantes, ainsi que le montant des indemnités des élus,
- un tableau indiquant les emprunts en cours et leur échéance : à ce jour, 3 emprunts totalisent la somme de 16 370.21 € pour l'année 2023 et concernent l'acquisition du broyeur à bras SMA1, l'épareuse SMA2 et le tractopelle Volvo.

L'emprunt pour le SMA 1 arrive à échéance le 15 juillet 2023. Il faudra attendre 2024 pour le tractopelle et 2026 pour le SMA 2.

- un tableau prévisionnel de trésorerie sur l'année 2023,
- une liste de factures 2022 en cours de paiement (12 777.80 €)

Madame Sylvie CHURLAUD apporte une explication à la consommation importante de GNR en 2022 ; en effet, Le Seure a consommé 2107 litres de plus qu'en 2021. Jean-Paul constate que le tractopelle revient au Seure, vide...et le broyage a été plus conséquent sur Migron.

Monsieur le Président exige que soit rappelé à tous les agents que les engins doivent rentrer nettoyés, graissés et avec le plein.

Monsieur Patrick ROUDIER est d'accord avec Madame CHURLAUD pour ne pas investir dans du nouveau matériel cette année. Il faut amortir le plus longtemps possible le matériel existant. Il est vrai que les tracteurs ont beaucoup d'heures de travail, mais on ne peut changer ceux de Villars et Migron pour quoi le SIVOM a acquis le relevage avant en 2022.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 8 mars 2023 à 19h00 à la mairie de Migron.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20 h 30 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Dominique FAYS

Les Membres du comité syndical,

Robert CHALIFOUR

Éric BUINIER

Sylvie CHURLAUD

Patrick ROUDIER

Agnès POTTIER